

Plan de stage

Faculté de pharmacie

Université 
de Montréal

**CERTIFICAT DE 2^E CYCLE
EN PRATIQUE
PHARMACEUTIQUE DE
PREMIÈRE LIGNE**

PHM 6452
Stage en
établissement de santé 1
PHM 6453
Stage en
établissement de santé 2

Stage en établissement de santé 1

PHM 6452

2 crédits

2 semaines

Stage en établissement de santé 2

PHM 6453

2 crédits

2 semaines

Équipe de développement

Caroline Robitaille, B. Pharm., M.Sc.
Pharmacienne
Responsable de formation professionnelle

Nancy Sheehan, B. Pharm., M.Sc.
Pharmacienne
Professeure agrégée de clinique

Valérie Champoux, B.Sc. A.
Conseillère en technopédagogie

(1) GÉNÉRALITÉS

Équipe de coordination et coordonnées

Professeure responsable

Nom	Marie-France Beauchesne
Bureau	2175
Téléphone	514-343-2154
Courriel	marie-france.beauchesne@umontreal.ca

Technicien en gestion de dossiers étudiants – Perfectionnement professionnel

Nom	Ahamada Wague
Bureau	2132
Téléphone	514-343-6111, poste 0548
Courriel	Ahamada.wague@umontreal.ca

(2) DESCRIPTION DU STAGE

2.1 Contexte spécifique et fil conducteur du cours

Au long du *Certificat de 2^e cycle en pratique pharmaceutique de première ligne*, l'étudiant peut effectuer un total de 4 crédits attribués aux stages. La séquence des stages peut varier d'un étudiant à l'autre. Le tableau 1 présente les sigles, la durée et les types de stages.

Tableau 1 : Stages du Certificat de 2^e cycle en pratique pharmaceutique de première ligne

Sigle	Durée*	Type de stage
PHM 6450	2 semaines	Milieu communautaire 1
PHM 6451	2 semaines	Milieu communautaire 2
PHM 6452	2 semaines	Établissement de santé 1
PHM 6453	2 semaines	Établissement de santé 2

* De manière générale, les stages seront effectués sur une période de 10 jours ouvrés consécutifs. La répartition de l'horaire du stage pourra, cependant, varier selon le contexte particulier du milieu de stage ainsi que l'expérience clinique de l'étudiant. L'horaire de stage devra être justifié dans la proposition de stage et approuvé par la Faculté avant le début du stage.

Les stages PHM 6452 et PHM 6453 sont des stages de perfectionnement de pratique pharmaceutique en établissement de santé d'une durée de deux semaines chacun. Durant ces stages, l'étudiant est appelé à intégrer l'ensemble de ses compétences à sa pratique professionnelle afin d'intervenir auprès des patients, proches aidants et des professionnels de la santé. L'étudiant prodiguera des soins pharmaceutiques à l'ensemble de ses patients en mettant l'accent sur les problèmes complexes et à haut risque.

Dans ce stage, l'accent est placé sur les compétences transversales suivantes :

- Communication
- Travail en équipe et interdisciplinarité
- Raisonnement scientifique et pensée critique
- Autonomie dans l'apprentissage
- Leadership

2.2 Milieux de stage

Les stages PHM 6452 et PHM 6453 sont effectués dans un établissement de santé identifiée par l'étudiant. L'étudiant pratiquant actuellement à titre de pharmacien dans un établissement de santé est autorisé à réaliser un stage dans un autre secteur du même établissement où il ne pratique pas habituellement (ex. l'étudiant pratique actuellement en cardiologie et souhaite réaliser un stage en psychiatrie). La Faculté de pharmacie évaluera le choix du milieu de stage fait par l'étudiant pour assurer que l'étudiant atteigne les objectifs d'apprentissage. Un étudiant désirant faire les deux stages en établissement de santé (PHM6452 et PHM 6453) doit effectuer ces stages dans des secteurs distincts.

2.3 Maître de stage

Dans le cadre d'un stage en établissement de santé, les étudiants doivent être encadrés et évalués par un pharmacien pratiquant la pharmacie en établissement de santé au Canada depuis au moins 2 ans et depuis au moins 1 an dans le milieu identifié. Le maître de stage doit être détenteur d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée (ou maîtrise ou diplôme en pharmacie d'hôpital) ou avoir complété une résidence générale en pharmacie en établissement de santé (PGY1). Le maître de stage doit avoir une licence de pratique valide au Canada. La Faculté de pharmacie évaluera et devra approuver le choix du maître de stage fait par l'étudiant.

(3) CIBLES D'APPRENTISSAGE

Il est attendu que les étudiants démontrent toutes les compétences dans leurs globalités.

<i>Compétences</i>	<i>Attentes</i>
<i>Soins pharmaceutiques</i>	Détermine, pour chacun des problèmes de santé d'un patient, les besoins pharmacothérapeutiques, tout en encourageant l'autonomie du patient dans la gestion de sa santé; conçoit et applique un plan de soins pharmaceutiques et en assure le suivi.
<i>Professionnalisme</i>	Respecte le code de déontologie de la profession dans tous les stages qu'il entreprend au sein du programme.
<i>Communication</i>	Parle en utilisant des modèles logiques d'organisation de la pensée et un vocabulaire précis et approprié. Adapte le contenu et l'argumentation au contexte et à la clientèle visée. Donne et défend son point de vue et sait nuancer ses affirmations. Utilise de façon judicieuse les technologies de l'information et de la communication.
<i>Travail en équipe et interdisciplinarité</i>	Au sein d'une équipe interdisciplinaire, se situe en complémentarité des autres, à qui il fournit les compétences propres à sa discipline.
<i>Raisonnement scientifique et pensée critique</i>	Propose des conclusions cohérentes et des solutions applicables. Soutient ses affirmations par des arguments fondés sur des données probantes. Évalue les résultats et apporte des modifications appropriées. Soulève des questions importantes et pertinentes. Analyse l'information de façon rigoureuse. Tient compte du contexte dans lequel les solutions sont formulées ainsi que des conséquences pratiques qui en découlent et des valeurs qui les sous-tendent. Effectue un retour sur les étapes franchies, dégage des éléments de réussite et les difficultés éprouvées et apporte des modifications appropriées.
<i>Autonomie dans l'apprentissage</i>	Reconnait ses besoins d'apprentissage; développe, utilise et évalue les stratégies d'apprentissage favorisant le développement de ses compétences professionnelles et de ses aptitudes.
<i>Leadership</i>	Fait preuve d'assurance et d'autonomie. Demeure affirmatif et professionnel dans les situations difficiles.

(4) ACTIVITÉS DE L'ÉTUDIANT

4.1 Rédaction de la proposition de stage par l'étudiant

L'étudiant doit trouver lui-même son milieu de stage et son maître de stage. L'étudiant est invité à contacter un milieu de stage potentiel selon son intérêt professionnel.

Tous les étudiants doivent soumettre une proposition de stage selon l'échéancier ci-dessous. Cette proposition sera rédigée en utilisant le formulaire conçu à cette fin. Le professeur responsable des stages validera toutes les propositions de stage et donnera son accord avant que l'étudiant débute son stage.

La proposition de stage doit être remise à la Faculté de pharmacie aux dates limites suivantes :

Trimestre	Date limite pour remise de la proposition de stage
Automne	1 ^{er} août
Hiver	1 ^{er} décembre
Été	1 ^{er} avril

4.2 Activités d'apprentissage durant le stage

L'étudiant s'intègre à l'équipe traitante en effectuant l'ensemble des activités prévues tout au long du stage. Le stage comprend des activités reliées davantage à la compétence spécifique visée par le programme: les soins pharmaceutiques.

L'étudiant doit démontrer ses compétences transversales pendant l'exercice des compétences spécifiques. Les activités décrites ci-dessous sont obligatoires et sont réparties tout au long du stage.

Compétence : Soins pharmaceutiques

Activité 1 : Prise en charge de patients

- Pour chacun de ses patients, l'étudiant devra mettre en œuvre la compétence Prodiguer des soins pharmaceutiques tel que présentée par la carte cognitive intitulée « Processus de prestation des soins pharmaceutiques ».
- L'étudiant s'engage envers ses patients dès la première journée de stage. Pour chaque semaine du stage, il est responsable de prodiguer des soins pharmaceutiques à 5 patients présentant des problèmes de santé complexes ou à haut risque. À la demande du maître de stage, il peut également devoir prendre en charge d'autres patients.
- L'étudiant utilise soit les feuilles de collectes de données de la Faculté de pharmacie (voir Manuel des stages) ou celles disponibles dans le milieu. Ces dernières doivent être utilisées pour recueillir les informations pertinentes à chaque patient et dont l'étudiant aura besoin pour effectuer le suivi de l'évolution clinique du patient. L'étudiant doit donc choisir les paramètres les plus importants pour chaque problème de santé ou chaque médicament de ses patients.

- d. Pendant la durée du stage et pour un minimum de 5 patients par semaine, l'étudiant **doit rédiger un plan de soins pharmaceutiques** en utilisant l'outil « Plan de soins pharmaceutiques (note clinique) » de la Faculté de pharmacie (voir Manuel des stages). **Il doit également remplir une feuille de collecte de données pour chacun de ses patients.** L'étudiant doit présenter et discuter avec son maître de stage de son plan de soins pharmaceutiques pour chacun des problèmes de santé identifiés, et ce, en utilisant l'approche structurée de la présentation d'un patient (voir Manuel des stages). Par la suite, l'étudiant doit documenter son plan d'intervention dans le dossier du patient sous la rubrique qui sera convenu avec le pharmacien. **Toutes les notes rédigées au dossier du patient doivent être contresignées par le maître de stage.**
- e. L'étudiant doit mettre en place les éléments de surveillance de la thérapie médicamenteuse; les éléments de suivi doivent être inclus dans le plan de soins pharmaceutiques et dans le plan d'intervention dans le dossier du patient. Le maître de stage peut choisir soit d'en discuter avec l'étudiant avant que la note ne soit portée au dossier du patient ou d'encourager l'étudiant à écrire la note directement au dossier et la valider par la suite. L'étudiant doit se constituer un aide-mémoire pour faire le suivi de ses patients. Il peut également utiliser l'outil du milieu.
- f. Pour tous ses patients, l'étudiant doit documenter systématiquement toutes ses interventions au dossier du patient. Les éléments de surveillance du traitement doivent être documentés pour s'assurer que les résultats thérapeutiques soient atteints. Le maître de stage doit contresigner toutes les notes au dossier de l'étudiant. L'approche SOAP est privilégiée pour documenter les interventions au dossier médical du patient (voir Manuel des stages).
- g. Pour tous ses patients, l'étudiant doit observer attentivement les manifestations de l'état physique en lien ou non avec ses problèmes de santé. Par exemple, l'étudiant pourra documenter entre autres des tremblements parkinsoniens, un œdème aux extrémités, une éruption cutanée, des pétéchies, un affect plat. Au besoin, il pourra prendre la tension artérielle du patient, le pouls, la température ou tous les autres éléments qui pourront l'aider dans l'évaluation et le suivi de son patient.
- h. Un bilan comparatif doit être effectué lors de l'arrivée d'un patient à l'hôpital. L'étudiant, avec le consentement du patient, est invité à consulter la pharmacie communautaire du patient pour obtenir une liste à jour de sa médication.
- i. L'étudiant est également responsable de communiquer verbalement ou par écrit (plan de transfert) avec le pharmacien communautaire lors du retour du patient à la maison pour discuter de l'information en lien avec le plan de soins au congé afin d'assurer une meilleure continuité des soins. L'étudiant doit s'assurer que le patient a donné son consentement avant d'effectuer le transfert d'information.
- j. L'étudiant doit intégrer lorsque pertinent les nouvelles activités du pharmacien en lien avec la loi 41 pour répondre aux besoins de ses patients.
- k. L'étudiant doit respecter les obligations légales, le code de déontologie de l'Ordre des pharmaciens, les normes professionnelles et éthiques et les politiques en vigueur.
- l. L'évaluation formative a lieu à la fin de la 1^{re} semaine de stage; le maître de stage doit informer la Faculté de pharmacie de l'évolution de l'apprentissage de l'étudiant dans l'espace réservé à cet effet sur la page StudiUM du cours. Le maître de stage doit également fournir de la rétroaction à l'étudiant.

Activité 2 : Présentation d'un cas complexe au maître de stage

L'étudiant doit identifier un patient sur son unité de soins ayant un profil lourd. La sélection du patient doit se faire durant la première semaine de stage.

L'étudiant doit préparer sa présentation au maître de stage, qu'il fera à la fin de la deuxième semaine. La durée maximale de la présentation est de 30 minutes.

La présentation sera évaluée selon les critères établis (voir Manuel de stage).

4.3 Journal de bord du stagiaire (StudiUM)

Tout au long du stage, l'étudiant est responsable de compléter son journal de bord directement sur la page StudiUM du cours. Ce document permet à l'étudiant de documenter toutes ses activités durant son stage. Le professeur responsable des stages pourra le consulter afin de valider les interventions effectuées en stage. Une évaluation du journal de bord sera effectuée par le professeur responsable des stages.

Le journal de bord doit être complété en dehors des heures de stage et en prévision des rencontres avec le maître de stage. Lors de ces rencontres, une discussion des différentes activités est effectuée avec le maître de stage.

Le journal de bord permet à l'étudiant de :

- Faire son bilan hebdomadaire (objectifs personnels et professionnels, bons coups et situations difficiles, bilan de ses points forts et faiblesses et des points à améliorer);
- Documenter ses interventions et ses activités;
- Susciter une réflexion sur les divers aspects de la pratique en établissement de santé.

(5) MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques suivantes sont utilisées au cours du stage :

- Pratique de la pharmacie sous la supervision d'un maître de stage
- Mentorat avec un maître de stage
 - Observation directe avec rétroaction
 - Discussion avec le maître de stage
- Prise en charge de patients ayant des problèmes de santé complexes ou à haut risque
- Présentation de cas de patients
- Lectures scientifiques préalables (avant le début du stage sur les problèmes de santé communs vus dans le milieu de stage)
- Lectures scientifiques en lien avec les problèmes de santé de ses patients
- Journal de bord

(6) ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Trois types d'évaluation sont effectués : autoévaluation, évaluation formative et évaluation certificative.

Type d'évaluation	Outil	Fréquence/contexte	Pondération
<i>Proposition de stage</i>	Fiche de proposition de stage	Déposé au plus tard à la date fixée selon le trimestre	10 %
<i>Auto-évaluation et évaluation formative (Maître de stage et étudiant)</i>	Observation directe*	Tout au long du stage	s. o.
	Journal de bord	Étudiant et discussion avec le maître de stage	s. o.
	Commentaires transmis à la Faculté par StudiUM	À la fin de la 1 ^{re} semaine de stage (discuté avec l'étudiant)	s. o.
<i>Évaluation certificative (Maître de stage)</i>	Fiche d'évaluation globale des compétences (FEGC) sur StudiUM	À la fin de la 2 ^e semaine de stage (résultat non discuté avec l'étudiant)	70 %
<i>Évaluation certificative (Professeur responsable du stage)</i>	Journal de bord		20 %

* Un carnet d'observation directe sera mis à la disposition des maîtres de stage si désiré.

L'évaluation formative a lieu à la fin de la 1^{re} semaine de stage; le maître de stage doit informer la Faculté de pharmacie de l'évolution de l'apprentissage de l'étudiant dans l'espace réservé à cet effet sur la page StudiUM du cours. Le maître de stage doit également fournir de la rétroaction à l'étudiant.

Le maître de stage complète l'évaluation certificative sur StudiUM. Le règlement pédagogique n'autorise pas la divulgation des données de l'évaluation à l'étudiant.

Pour les stages PHM 6452 et PHM 6453, la note finale du cours est déterminée par le professeur responsable du cours et validée par le jury d'examen. La note finale du cours sera sous la forme Réussite ou Échec.

Incident critique

Un incident critique consiste en toute action posée par l'étudiant jugée inacceptable dans le cadre du stage notamment s'il y a risque pour le patient, si l'interaction avec le maître de stage et son équipe est problématique ou si l'image de la profession peut être ternie. Le maître de stage doit signaler à la faculté toute situation répondant à cette définition pour en discuter. De plus, cet incident critique doit être documenté au bas de la fiche d'évaluation par le maître de stage.

(7) DÉROULEMENT DU STAGE

7.1 Préparation du stage :

a) Tous les étudiants doivent rédiger une proposition de stage selon le gabarit établi par la faculté;

7.2 Modalités du stage :

L'étudiant doit être sous la responsabilité d'un maître de stage, qui assure l'encadrement et l'évaluation de l'étudiant, ou d'un pharmacien habilité à l'encadrer.

Permis d'exercice de la pharmacie au Québec et immatriculation

Un étudiant détenant un permis d'exercice de la pharmacie au Québec pourra s'identifier à titre de « pharmacien stagiaire » dans le cadre de son stage.

Un étudiant détenant un permis d'exercice de la pharmacie dans une autre province canadienne ne peut s'identifier comme pharmacien dans le cadre de son stage au Québec. Il faudra alors faire usage du titre de « stagiaire en pharmacie ». Cet étudiant devra s'inscrire au registre des étudiants de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) afin de pouvoir effectuer, pendant les stages, des activités réservées aux membres de l'OPQ sous la supervision d'un pharmacien.

L'inscription au registre de l'OPQ est une exigence légale selon le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des pharmaciens. Avant d'exercer toute activité professionnelle réservée aux pharmaciens, l'étudiant doit fournir la preuve de son inscription au registre de l'OPQ, et ce, avant le début de son stage. Pour connaître les modalités d'immatriculation à l'OPQ, rendez-vous au <http://www.opq.org>.

Les modalités du stage sont les suivantes :

- a. De manière générale, les stages seront effectués sur une période de 10 jours ouvrés consécutifs. La répartition de l'horaire du stage pourra, cependant, varier selon le contexte particulier du milieu de stage ainsi que l'expérience clinique de l'étudiant. L'horaire de stage devra être justifié dans la proposition de stage et approuvé par la Faculté avant le début du stage.
- b. Pendant le stage, l'étudiant doit consacrer 10 heures de travail personnel en dehors des heures de présence dans le milieu de stage;
- c. L'étudiant doit déterminer l'horaire de stage avec le maître de stage et l'horaire doit être transmis à l'université avec la proposition de stage;
- d. Présence obligatoire dans le milieu de stage selon l'horaire établi par le maître de stage (en cas d'absence, se référer au manuel des stages pour les modalités et le formulaire de reprise des heures);
- e. Toute absence ou tout retard au stage sans motif valable fera l'objet d'un incident critique (voir Manuel de stage).
- f. Temps contact avec le maître de stage d'au moins 50%, donc 40 heures, pour la durée du stage. Les autres heures peuvent être sous la supervision d'un autre pharmacien qui n'est pas responsable de l'évaluation de l'étudiant;
- g. Rencontres régulières avec le maître de stage (incluse dans les 80 heures de stage) pour la révision des plans de soins pharmaceutiques, la rétroaction, la présentation, la discussion des activités (incluant le journal de bord) ainsi que la planification de la semaine suivante.

(8) CALENDRIER

<i>Évènements spéciaux, jours fériés et congés</i>	<i>Dates</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Fête des Patriotes</i>	24 mai 2021	Congé
<i>Fête nationale</i>	24 juin 2021	Congé
<i>Fête du Canada</i>	1 ^{er} juillet 2021	Congé
<i>Fête du Travail</i>	6 septembre 2021	Congé
<i>Action de grâce</i>	11 octobre 2021	Congé
<i>Congé des fêtes</i>	23 décembre 2021 au 3 janvier 2022	Congé
<i>Semaine de relâche</i>	28 février au 6 mars 2022	Congé
<i>Vendredi saint</i>	15 avril 2022	Congé
<i>Lundi de Pâques</i>	18 avril 2022	Congé

(9) RESSOURCES MATÉRIELLES

Matériel didactique obligatoire :

1. Manuel des stages (disponible sur la page StudiUM du cours).
2. Plan de stage PHM 6452/PHM 6453

Autre matériel obligatoire :

1. Sarrau
2. Porte-nom

(10) RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

L'étudiant doit prendre connaissance de l'ensemble des règlements, des politiques et des directives qui sont explicités dans le manuel de stages ou sur les sites respectifs :

- Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude : <http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>
- Exposition occupationnelle en milieu de stage (voir Manuel des stages)
- Code de conduite et d'éthique pour les étudiants (voir Manuel des stages)
- Politique contre le harcèlement <http://www.harcelement.umontreal.ca/>

(11) APPRÉCIATION DU STAGE

Chaque étudiant doit remplir une évaluation de son stage à la fin des deux semaines, disponible sur la page StudiUM du cours.

(12) DÉPÔT ET RETOUR DES DOCUMENTS

Les stages sont constitués d'activités spécifiques et l'étudiant est responsable de se constituer un dossier pour démontrer qu'il a bien rempli toutes les compétences du stage. Les documents (p. ex. plan de soins pharmaceutiques, feuille de collecte de données) doivent être complétés et déposés sur StudiUM. Il est important de bien identifier les documents avant de les déposer sur StudiUM. Les documents doivent être déposés en version PDF. Ces documents ne doivent pas contenir de données pouvant permettre l'identification des patients (ex. : nom, date de naissance, # RAMQ, # dossier médical).

Pour chacun des documents déposés, l'étudiant doit inscrire son nom, son matricule, le sigle du stage, la date du stage, le nom du maître de stage et son milieu de stage et la date à laquelle le document a été déposé.

L'étudiant doit déposer les documents dans le format suivant :

Nom du document - sigle du stage - période du stage

Plans de soins pharmaceutiques-PHM6452-trimestre-année

- **1 semaine avant le début du stage : Dépôt sur StudiUM**

L'étudiant complète, signe et remet les documents suivants:

- La fiche information personnelle – engagement à la confidentialité
- Le formulaire de renonciation à la rémunération

- **La première journée du stage : Dépôt sur StudiUM**

- **Contrat d'apprentissage** : avec signature du maître de stage

- **Tout au long du stage : Dépôt sur StudiUM**

L'étudiant est responsable de se constituer un dossier de stage qu'il dépose sur StudiUM. Ce dossier constitue un document officiel qui permet de s'assurer que toutes les activités requises pour la réussite des stages ont été réalisées. Il sera consulté à la fin des stages par le professeur responsable pour s'assurer que le dossier de l'étudiant est complet.

Le dépôt des documents **demeure sous la responsabilité de l'étudiant.**

Les notes finales des stages ne seront pas déposées si les dossiers de stage des étudiants sont incomplets.

Pour chacun des stages, la date limite de dépôt des documents est le **lundi suivant la fin du stage**, tel que stipulé dans le Manuel des stages.

Activité	Documents	Responsabilité	Dépôt
Évaluation	Évaluation formative	Maître de stage	En ligne via StudiUM
	Fiches d'évaluation globale des compétences – évaluation certificative (FEGC)	Maître de stage	En ligne via StudiUM
	Journal de bord	Étudiant	Activités complétées sur StudiUM
Soins pharmaceutiques	Plans de soins pharmaceutiques et feuilles de collecte de données pour un minimum de 10 patients suivis durant les 2 semaines de stage	Étudiant (Toute information permettant d'identifier les patients doit être raturée, masquée ou caviardée.)	Dépôt sur StudiUM